



Une question très importante abandon d'enfants et pension aliment

Par **nathalie**, le **27/03/2009** à **23:07**

bonsoir a tous et surtout merci par avance de me lire et me repondre.

voilà j'ai un problème concernant une requête auprès du juge des affaires familiales. je n'ai plus de nouvelles du père de mes enfants depuis decembre 2001, ni telephone ni courrier ni pension (abandon totale de sa part en sachant qu'il c'est marié et a 2 autres filles a coté de mes 4 enfants de lui a moi) j'ai demandé l'autorité parentale exclusive ainsi que la garde. l'on me demande (caf et tribunal) de fixer une demande de pension alimentaire alors que je n'en veut pas puisque je souhaite etre complètement mise avec mes enfants hors vie difinitive de cet homme après lui avoir laissé 8 ans de chances de se manifester.

de plus je sait que celui ci ne paiera rien je le connait parfaitement et en aprenant mes demarches me l'a certifié en me disant qu'il allait quitter son boulo pour devenir insolvable. de toutes façon je n'en veut pas. mais la caf insiste mais je m'inquiète car si le papa paie par exemple en demande de la juge 150euro sur papier, la caf vas me les déduire de mes allocs et rmi mais si lui ne paie pas les premiers mois avant recours ils vont quand meme me les déduire et c'est encore moi qui vais me retrouver financièrement dans l'embarras avec mes enfants.

sachez qu'il n'a pas été chercher le recommandé de sa convocation au jaf.

il y a t'il une loie une demande que je puisse formuler afin d'obtenir auprès du juge le droit de ne pas demander de pension sans etre ennuyé par la caf financièrement? si oui comment dois je formuler ma demande. est ce que je peut demander a se qu'il soit déchu de ses droits et devoirs définitivement? si je porte plainte pour abandon d'enfant puis je avec plus de chance obtenir ce droit? et enfin je voudrais aussi savoir, comme celui ci n'a pas signé le recommandé il y aura une autre convocation après avoir fait intervenir l'huissier pour le faire signer! en attendant puis je obtenir une autorisation provisoire pour faire faire les passeports de mes

enfants et pouvoir les sortir du territoire pour les vacances au cas où ça tarderait.

merci encore à vous
bonne soirée à tous!

Par **nathalie**, le **28/03/2009** à **23:36**

bonsoir, je suis étonnée que personne ne puisse répondre à ma question elle est très importante pour moi mais surtout mes enfants pour leurs papiers d'identités. merci si l'on peut me répondre

Par **jeetendra**, le **29/03/2009** à **13:11**

bonjour, vous vous posez plein de questions qui ne trouveront de réponses que devant le juge aux affaires familiales que vous allez rencontrer, pour la garde et l'autorité parentale exclusive il vous faut justifier d'un motif grave à l'encontre de votre ex-conjoint.

Pour la sortie du territoire avec vos enfants et les passeports, comme l'autorité parentale est partagée, conjointe, vous n'avez pas besoin de l'autorisation de votre ex conjoint pour cela.

Pour la pension alimentaire, la caf sera obligée d'en tenir compte pour le maintien ou la suspension des allocations que vous percevez actuellement (non-cumul), contactez votre maison de justice et du droit, votre centre d'information sur les droits des femmes, bon dimanche à vous, cordialement

Par **nathalie**, le **29/03/2009** à **13:16**

merci à vous jeetendra. pour votre réponse. cependant je pense qu'il y a un problème vous me dites que je n'ai pas besoin de l'autorisation de mon ex conjoint pour la sortie de territoire pourtant nous, nous allons en tunisie et je vous assure que lors des contrôles au moins tunisien ils ne nous laissent pas quitter la tunisie pour rentrer en france sans l'autorisation du papa c'est ce qui a failli m'arriver avec mon plus jeune fils de mon mari tunisien mon fils est né en france avec nationalité française et passeport français moi idem française complète et ceux-ci ne voulaient pas nous laisser quitter leurs pays parce que le papa n'étais pas avec moi pour nous l'autoriser heureusement qu'il n'étais pas loin et a pu venir très vite. que dois-je faire dans ce cas? merci et pareil pour faire identité et passeport la mairie demande papiers prouvant qu'on a seule autorité sinon signature des deux parents il me semble

Par **jeetendra**, le **29/03/2009** à **13:50**

prenez contact avec votre préfecture, le livret de famille et le jugement de divorce ou autre vous sera également réclamé pour l'établissement des passeports, ils vous renseigneront

également sur le cas de vos enfants bi-nationaux à vous lire, bon dimanche à vous

Par **nathalie**, le **29/03/2009** à **13:52**

merci beaucoup et bon dimanche a vous aussi

Par **louane34**, le **31/03/2009** à **17:31**

pour ne pas etre ennuieé par la caf il ne faut pas demander le soutien familiale qui remplace la pension c est ce que j ai fait depuis 10 ans

Par **nathalie**, le **31/03/2009** à **18:41**

merci beaucoup louane, c'est gentil de m'avoir répondu mais finalement je vais demander une pension car mon ex fait tout pour me nuire et n'a pas signé le recommandé de convocation caf ce qui fait qu'au lieu de passer le 08 avril l'on ne passera qu'au mois de juin alors puisqu'il a décidé de me compliquer la vie je ne vais pas me gener pour lui renvoyer la pareil! biz

Par **SALIHABO**, le **07/06/2009** à **13:47**

BONJOUR ,JE suis dans le meme cas que toi divorcee depuis 7ans avec 4 enfants,mon ex mari est remarier et 2 enfants.Il donne 1pension alimentaire mais a couper tout contact avec ses enfants.mes enfants et moi souhaitons aller en Algerie et au consulat on m explique qu il doit obligatoirement se presenter pour signer 1 document pour pouvoir les mettre ou leur faire leurs passport.Je suis degoutee car il n acceptera jamais.Bon courage a toi

Par **Nathalie**, le **08/06/2009** à **10:37**

bonjour, et merci pour votre reponse! c'est dégoûtant en effet votre situation! pour ma part, j'ai tout de meme reussie a faire, faire leurs passeport le mois dernier car lui et moi n'etions pas marié.. mon avocate me dit que je pourrais tout de meme partir en tunisie car les enfants sont né de deux parents français, et que tant qu'il n'a pas signifié son désaccord il est concidéé comme autorisé que je parte avec eux! mais l'assistante sociale m'a dit que ceci etait vrai en quittant la france mais qu'en arrivant en tunisie je risquais tout de meme d'avoir des problèmes alors je ne sais plus quoi penser.. en plus pour vous, il parait qu'en algerie c'est encore plus dur qu'en tunisie, je vous plaint vraiment! a votre place je ferais telephoner les enfants a leur père pour qu'ils lui disent qu'ils ont vraiment envie d'y aller peut etre leur cédera t'il plus a eux qu'a vous! je vous souhaite d'y parvenir! pour ma part j'ai fait convoquer le papa par huissier,

mais il n'était pas à son domicile et n'a donc toujours pas signé! je doit passer en audience mercredi 10 juin j'espère donc tout de même passer! avec mon avocate l'on va demander d'indiquer sur son passeport à lui qu'il n'a pas le droit lui de quitter le pays avec mes enfants.. comme il passe ses vacances au Maroc! il faut absolument que j'obtienne la garde et l'autorité parentale exclusive! c'est ma seule chance! je pense que c'est possible comme lui ne paie même pas de pension! enfin j'espère... sinon je n'hésiterais pas à faire intervenir la police pour aller le faire signer chez lui sans problèmes je ne le laisserais pas nous pourrir la vie! mes enfants m'ont dit le détester, pourtant je ne dit jamais de mal de lui devant eux! mais je les comprend! biz et bon courage

Par **SALIHABO**, le **08/06/2009** à **13:25**

Nathalie faut se battre contre le propre père de nos enfants pour leurs bien mais on a pas le choix avec des hommes sans cœur ni conscience, surtout ne rien lâcher. Mes enfants aussi disent détester leur père. Bon courage pour la suite et merci de m'avoir répondu.

Par **Nathalie**, le **09/06/2009** à **18:21**

c'est vrai! mais il est dommage que l'on ait besoin de se battre! je me dit s'il ne veut pas assumer ses responsabilités tant pis! mais si au moins il signais la convocation ça nous faciliterais la vie afin de pouvoir nous débrouiller sans lui! mais non seulement il n'assume pas mais en plus ça leur fait mal à la main d'apposer une signature! c'est scandaleux de voir ça! comment peuvent-ils laisser leurs enfants dépendre de leurs caprices! il est trop facile pour un homme de faire des enfants! il faudrait qu'ils souffrent un peu aussi pour les mettre au monde, il se rendraient peut-être plus compte de la valeur de la vie et de l'amour.. pour la réponse c'est normal, vous avez pris la peine de me répondre, alors je vous le dois bien!

merci encore et bon courage à vous! j'espère que tous, aussi bien votre famille que la mienne, nous réussirons à aller passer de bonnes vacances. @bientôt

P.S je passe demain matin devant le JAF, enfin normalement, vu qu'il n'a pas signé! mais mon avocate dit qu'à partir du moment où l'on a fait intervenir l'huissier, l'on doit tout de même passer! je croise les doigts :) ! je passerais indiquer le résultat de cette audience

Par **SALIHABO**, le **09/06/2009** à **20:30**

Bonsoir Nathalie, je pensais être la seule qui ait fait des enfants avec 1 salaud qui n'a aucun intérêt pour ses gamins, non il y en a beaucoup d'autres, même loin ils nous font souffrir à travers nos petits. J'espère que tout se passera bien pour vous devant le JAF. Pour moi ces hommes ne sont pas pères mais simplement des géniteurs qui méritent pas de l'être. courage et à bientôt.

Par **Nathalie**, le **10/06/2009** à **14:36**

bonjour! je suis bien passée devant le jaf ce matin, sans surprise le papa n'etait pas là! je ne sais pas encore ce que la juge a décidé! ils m'ont juste dit que la décision serais rendue le 2 juillet. donc le temps de recevoir le courrier, je ne saurais rien avant le 8 ou le 10... bon je garde espoir! @bientot et bon courage a vous biz

Par **SALIHABO**, le **10/06/2009** à **22:03**

Son absence va jouer contre lui j espere et que vous aurez vos droits.Surtout ne vous decourager pas,vous verrez tout s arrangera et tout ça ne sera qu un mauvais souvenir.Je vous souhaite beaucoup de bonheur avec vos enfants.A bientot.

Par **Nathalie**, le **11/06/2009** à **14:55**

bonjour salihabo! je vous remercie beaucoup et vous en souhaite tout autant... bon courage et @bientot

Par **SALIHABO**, le **13/06/2009** à **12:17**

BONJOUR NATHALIE,J AI SUIVI VOTRE CONSEIL MES ENFANTS SONT ALLER VOIR LEUR PERE QUI A SIGNER LE DOCUMENT POUR QU ILS PARTENT EN ALGERIE.MERCI ET J ESPERE QUE TOUT IRA BIEN POUR VOUS.A BIENTOT.

Par **SALIHABO**, le **18/08/2009** à **16:06**

BONJOUR NATHALIE J ESPERE QUE VOS ENFANTS ET VOUS ALLEZ BIEN .NOUS VENONS DE RENTRER D ALGERIE ET MES ENFANTS ONT ETE HEUREUX DE CONNAITRE ENFIN LE PAYS ET LA FAMILLE.A BIENTOT J ESPERE.

Par **gilfil**, le **03/07/2012** à **15:10**

Si les mères arrêtaient de faire chier le père peut t'être y'aurait t'il moins d'abandon d'enfant de la part du père aujourd'hui la loi est scandaleuse en France le père est le diable en personne on croit rêver les 3/4 des mères sont des incapables vénale et stupide pour elle l'intérêt de l'enfant ne compte pas alors envoyer ou essayer d'envoyer les pères en prison pas de problème mais ne vous plaignait pas après que le père renie ces enfants